

ATELIER INTEGRATION "VIE ACTIVE"

Le monde des salariés en Israël

Daniel Heffès

1. Le marché du travail en Israël en 2013

- Un marché en évolution : le chômage est passé de 10.9% en été 2004 à 5.9% en été 2008. Suite à la crise, le taux de chômage a atteint le taux de 7.9% au second trimestre 2009 et est redescendu à 6.2% au second trimestre 2010 et 6.6% au troisième trimestre 2010. Depuis le taux de chômage varie entre 7 et 6% et a atteint le seuil de 6.1% en aout 2013 taux minimal depuis 1993!
- Certaines activités à fort emploi ont le vent en poupe comme les Centres d'appel dans lesquels les nouveaux immigrants sont les bienvenus.
- La langue: une condition quasi sine qua non pour le recrutement dans une société israélienne
- L'age devient un handicap après 45 ans.
- Deux difficultés majeures à dépasser pour un nouvel immigrant : la sous qualification des postes proposés et le niveau de la rémunération.
- La surqualification d'un employé peut être une gêne à son emploi.
- Les postes à moindre qualification peuvent se trouver en quelques heures alors que les postes à haute qualification peuvent prendre plusieurs mois et l'observation est identique que cela soit pour des israéliens ou des nouveaux immigrants.
- Le monde du travail en Israël est instable et la fréquence d'un changement de travail est importante. Selon certaines statistiques les israéliens changent 8 fois d'activité en 12 ans.
- Il existe des aides et des projets gouvernementaux qui visent à faciliter l'intégration des nouveaux immigrants dans le monde du travail en Israël : Subventions pour augmentation de l'équipe de travail et programmes de coopération avec l'association des producteurs et exportateurs israéliens pour employer des nouveaux immigrants.

2. Le statut de "candidat au travail" et ses droits.

- Le premier acte après l'oulpan: se faire enregistrer au ministère de l'intégration pour obtenir des aides: orientation, reformations, allocations dans le 2eme semestre de votre aliyah. Cela permettra de créer un pont avec le Bitouah Leumi à la fin de la première année de votre aliyah.
- Rentrer dans le site du ministère de l'intégration pour repérer les premières démarches et se présenter à des offres d'emploi: entre autres : traduction notariée des diplômes, obtention des équivalences des institutions correspondantes et se munir d'un CV en bon hébreu ou anglais. Voici les coordonnées du site : www.moia.gov.il

3. Mentalité du monde du travail

- L'important est de fixer les règles du jeu dès le début du travail:
- Contrat de travail incluant la description du poste, la rémunération, les horaires de travail, les congés maladies et vacances
- Il est important de savoir que toute période d'essai est payée et non gratuite. Il faut en fixer les conditions au préalable.

Le monde des salariés en Israël (suite)

- Les relations entre employeur et employé sont selon la personnalité du patron mais les constantes dans la majorité des cas sont : relations directes (même trop franches), peu de forme, parfois de l'exploitation
- Les patrons israéliens aiment l'initiative et des apports nouveaux de la part de l'employé. Cela dépend de son intelligence; mais un israélien est un homme généralement ouvert et prêt à apprendre ou recevoir de ses employés s'il en voit le bénéfice tangible qu'il peut en retirer. Ils respectent les employés manifestant une certaine personnalité et pas toujours effacés dans leur travail.
- La rudesse des mœurs parfois existante décourage toute demande d'augmentation ou d'amélioration des conditions. Il ne faut jamais hésiter à demander quelque soit la réaction du patron parce qu'un israélien est très concret et sait peser les avantages et les inconvénients d'un employé.
- Malgré ces difficultés apparentes il y a un côté enthousiasmant à travailler en Israël : être entre juifs avec des soucis et centres d'intérêts communs et de plus une aide naturelle et une complicité entre employés très agréable. Ceci en comparaison de la France bien que cela ne soit pas une généralité.

4. les conditions de travail - coté technique

Pour retrouver certaines informations techniques détaillées dans les cours je vous invite à consulter le site : www.tsioncsit.com /rubrique : informez vous/ création d'entreprises.
aa4.1 Le contrat de travail (ci-joint)

4.2 Le formulaire 101(cj-joint)

4.3 Les congés officiels: un minimum de 10 jours par an et ils peuvent être imposables.

jours de travail /semaine	ancienneté	1-4	5	6	7	8	9	10	11	12	13+
5		10	12	14	15	16	17	18	19	20	20
6		12	14	16	18	19	20	21	22	23	24

4.4 Les congés de maladie depuis le 01/04/11 : un certificat obligatoire. Puis le premier jour non rémunéré, le 2^{ème} et le 3^{ème} jour à 37.5% puis partir du 4^{ème} jour : 75%. Il est néanmoins habituel de payer la totalité des jours à hauteur de 10 jours par an.

4.5 Les licenciements : préavis et indemnités selon la branche d'activité : en général un préavis de 2 semaines ou un jour par mois de travail avant 6 mois. Après un an de travail le préavis monte à un mois. Les indemnités se montent à un mois de travail par an.

4.6 Une fiche de paye : les descriptifs et les points importants.

4.7 La fiscalité des salariés et des nouveaux immigrants

4.8 L'importance des caisses de retraites complémentaires et leur fonctionnement.

4.9 Une journée de travail en Israël

Le salaire minimum:

A partir du 01/04/11 20.92 nis BRUT/h ==> X 186 h = 3890 nis/mois

A partir du 01/07/11 22.04 nis BRUT/h ==> X 186 h = 4100

A partir du 01/10/12 23.12 nis BRUT/h ==> X 186 h = 4300

Le remboursement des transports obligatoires jusqu'à 24.4 nis brut/jour depuis le 01/01/11.